



Accord de confidentialité réciproque

Non-Disclosure Agreement (NDA) — Réf. : NDA-2026-_____

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Première partie	Seconde partie
Stackup Agency — nom commercial de M. Valéry Reboul, entrepreneur individuel (EI) — 706 rue des Cormiers, 37340 Savigné-sur-Lathan — SIRET 483 795 464 00047 — contact@stackup-agency.fr	Nom / Dénomination : _____ SIRET / RNA : _____ Adresse : _____ _ Représenté(e) par : _____

Ci-après individuellement « la Partie » et ensemble « les Parties », chacune pouvant être « Partie divulgateuse » ou « Partie réceptrice ».

Article 1 — Objet

Dans le cadre de leur relation commerciale (étude, négociation ou exécution d'une prestation de création de site internet, d'application ou de maintenance, ci-après « le Projet »), les Parties sont amenées à échanger des informations confidentielles. Le présent accord définit les conditions de protection de ces informations. Il est réciproque : chaque Partie protège les informations de l'autre.

Article 2 — Informations confidentielles

Sont confidentielles toutes les informations, quel qu'en soit le support, communiquées par une Partie à l'autre dans le cadre du Projet, et notamment :

- Pour le Client : données commerciales et financières, chiffres d'affaires, stratégie, fichiers et informations relatifs à ses propres clients, projets non publics, identifiants et accès ;
- Pour Stackup Agency : méthodes de travail, processus, outils, savoir-faire, code non livré, documents commerciaux internes et conditions tarifaires négociées.

Article 3 — Obligations des Parties

- Ne pas divulguer les informations confidentielles à des tiers sans accord écrit préalable de la Partie divulgateuse ;
- N'utiliser les informations confidentielles qu'aux seules fins du Projet ;
- Protéger les informations avec au moins le même soin que ses propres informations confidentielles, et un soin raisonnable en toute hypothèse ;
- Limiter l'accès aux informations aux seules personnes ayant besoin d'en connaître pour le Projet et tenues d'obligations de confidentialité équivalentes ;
- Notifier sans délai à l'autre Partie toute divulgation non autorisée dont elle aurait connaissance.

Article 4 — Exceptions

Ne sont pas confidentielles les informations dont la Partie réceptrice démontre :

- qu'elles étaient publiques au moment de leur communication, ou le sont devenues sans manquement de sa part ;



- qu'elle les connaissait déjà, de manière légitime, avant leur communication ;
- qu'elle les a obtenues licitement d'un tiers non tenu à une obligation de confidentialité ;
- que leur divulgation est imposée par la loi, un règlement ou une décision de justice ou d'une autorité — auquel cas la Partie réceptrice en informe préalablement la Partie divulgatrice, dans la mesure permise, et limite la divulgation au strict nécessaire.

Article 5 — Durée

Le présent accord prend effet à sa signature. Les obligations de confidentialité s'appliquent pendant toute la durée de la relation commerciale et survivent pendant 3 ans à compter de la fin de cette relation, quelle qu'en soit la cause.

Article 6 — Restitution

À la fin de la relation ou sur demande de la Partie divulgatrice, la Partie réceptrice restitue ou détruit les informations confidentielles et leurs copies, sous réserve des conservations imposées par la loi et des sauvegardes informatiques de routine, qui restent soumises au présent accord.

Article 7 — Portée

Le présent accord ne confère aucun droit de propriété intellectuelle, ne constitue ni un contrat de prestation ni une exclusivité, et n'oblige aucune Partie à conclure le Projet. Toute violation de l'accord engage la responsabilité de son auteur et ouvre droit à réparation du préjudice subi.

Article 8 — Droit applicable et litiges

Le présent accord est soumis au droit français. À défaut de solution amiable recherchée pendant 30 jours, tout litige relève des juridictions françaises compétentes.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____, en deux exemplaires originaux.

Pour Stackup Agency

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour la Seconde partie

Nom, qualité et cachet

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »